

**PROCÈS VERBAL DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNEUGHEOL
EN DATE DU 22 Mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois le vingt deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à VERNEUGHEOL, sous la présidence de Monsieur Bernard THOMAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2023.

Étaient présents: BOUYON Daniel, DE ROOJ Alexandra, DEVEDEUX Stéphanie, JARLETON Jean-Paul, LECLERC Georges, LEGOUEIX Jean-Baptiste, MANDON Laetitia, MICHON Isabelle, RICHARD Isabelle, RICHIN Jean-Louis.

Absents excusés : /

Avaient donné pouvoir : /

Ordre du jour :

Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestion.

Présentation et vote des budgets

Votes des taux d'imposition

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Jean-Paul JARLETON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Comptes de gestion et comptes administratif

RESULTATS 2022

	<i>BUDGET FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENTS</i>	<i>RESULTATS</i>
COMMUNE	794 007,12	- 156105,68	635 901,44
EAU	30 019, 50	548 314,50	78 334
ASS	7 794,56	21 929,83	29 724,39
TS	19 159,34	15 939,27	35 098,51
TOTAL			779 058,34
SECTIONS			649 641,20
RESTE			129 417,14

Sous la présidence de **Georges Leclerc** le conseil municipal approuve les comptes de gestions et administratifs d'où émanent ces résultats

BUDGETS 2023.

Pour la Commune

Le budget de fonctionnement s'équilibre à : **1 099 539,76 €**, l'investissement à **549 717,60 €**

EAU : fonctionnement 66 993.25 € investissement 85 788.50€

Assainissement : fonctionnement 23 056.56€ investissement 34 598.83€

Transport scolaire : fonctionnement 36 259,24€ investissement 26 631.36 €

Taux d'imposition des taxes directes locales 2023

Le CM décide de ne pas augmenter les taux d'imposition, du fait de l'augmentation des bases.
Les taux restent donc : taxe foncière bâtie 31.24- taxe foncière non bâtie 94,30
Taxe d'habitation 7,35.

La séance est levée à 22 heures.